

OFFRE D'EMPLOI



SAINTE-JULIE

CONSEILLER(-ÈRE) EN URBANISME
SERVICE DE L'URBANISME

Un milieu de travail dynamique !

Tu aimerais être la personne-ressource en matière d'urbanisme, de rédaction réglementaire et de l'application des plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour la Ville de Sainte-Julie ? Avec nous, tu t'assureras d'informer et de conseiller les intervenants, tels que les promoteurs ou les citoyens, relativement à la réglementation d'urbanisme en vigueur. Tu devras les guider dans leurs démarches dans les dossiers relatifs à l'urbanisme. Tu participeras activement comme personne-ressource au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et rédigeras les procès-verbaux. Tu prépareras et feras les suivis des différents projets. Tu effectueras des recherches et proposeras des modifications à la réglementation.

Travailler avec nous, c'est :

- Un horaire de travail flexible de 35 heures par semaine réparties sur 4 jours et demi (c'est congé le vendredi après-midi !), en plus d'un horaire d'été ;
- Un taux horaire allant de 38,78 \$ à 43,07 \$, en plus de conditions de travail avantageuses incluant une assurance collective et un régime de retraite ;
- Trois (3) semaines de vacances sans compter les congés du temps des Fêtes ;
- Cinq (5) jours de congé mieux-être et cinq (5) jours de maladie ;
- Un programme d'aide aux employés et aux familles (PAEF) et un service de télémédecine ;
- Des entraînements de groupe offerts gratuitement sur l'heure du dîner et plusieurs activités sociales et sportives entre collègues ;
- Une équipe dynamique et des défis stimulants à relever !

Profil recherché :

- Diplôme d'études universitaires (BAC) en urbanisme ou l'équivalent ;
- Minimum de deux (2) années d'expérience pertinente ;
- Disponible pour assister au Comité consultatif d'urbanisme qui se tient en soirée.

Le défi t'intéresse ? Fais-nous parvenir ta candidature en remplissant le [formulaire d'embauche](#) au plus tard le 3 mai 2026.

Seules les personnes retenues en entrevue recevront une réponse. La Ville de Sainte-Julie s'engage à appliquer les principes d'équité en matière d'emploi. Si elles le désirent, les personnes handicapées peuvent recevoir de l'assistance dans le processus de présélection et de sélection. Il faut noter que le genre masculin est utilisé dans ce texte dans l'unique but d'en alléger la lecture.